

Domaine	Arts visuels
Filière	Bachelor Arts visuels
Titre du module	Penser l'art - problèmes et méthodes 3
Type de module	Module fondamental théorique – Module obligatoire*
Code	FT 05.18 (A.AV.334.FT0518.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	3 ECTS
Semestre	Module de niveau B3. Semestre d'automne.
Lieu	HEAD - Genève
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Acquérir des connaissances quant aux expérimentations textuelles des artistes et écrivains contemporains. Tester des formes d'écriture dans différents registres et domaines (éditions, performances, conférences, théâtre, pièces sonores). Se familiariser avec une pratique d'écriture créative sur la durée.
Contenu et formes d'enseignement	Le séminaire La Fabrique du texte – expérimentations langagières se structure autour de : <ul style="list-style-type: none"> – présentations de textes, de matériaux sonores et de vidéos d'artistes, d'écrivains et de poètes travaillant la forme textuelle – exercices d'écriture à partir d'une consigne/contrainte (durant le cours et dans un temps limité) – mise en forme et présentation des productions devant le groupe – analyses, critiques et discussions des productions.
Modalités d'évaluation et validation	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation semestrielle par le, la ou les professeur·e·s responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, précision des références iconographiques et bibliographiques, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits du module sont acquis lorsque chacun des cours ou chacune des unités d'enseignement du module a obtenu une évaluation suffisante (mention : acquis). Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation et répétition	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant·e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant·e concerné·e dans un délai fixé au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le ou la responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits attribués au module ne sont pas obtenus, le module doit être répété dès que possible. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module.
Enseignant·e·s	Fabienne Radi, Carla Demierre
Responsable·s du module	Fabienne Radi
Descriptif validé le	22.09.2020
Par	Charlotte Laubard, responsable du département Arts Visuels

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.